Immobilier - Marché des Particuliers

Le nouveau contrat de syndic : mode d'emploi

Développer son professionnalisme par la compétence règlementaire

Réf. 3964

2015

INTER

Objectifs

A l'issue de cette formation, les apprenants seront capables :

- de décrypter et s'approprier les prestations constituant le contrat type de Syndic et celles pouvant donner lieu à une rémunération complémentaire
- d'informer efficacement les clients

Public

Collaborateurs en charge de missions liées au Syndic

Niveaux

Fondamentaux

Pré-requis

Préalablement à la formation, les participants connaîtront les fondamentaux des lois et des règlements régissant leur activité

Durée

1 jour

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la professionnalisation des collaborateurs dans les métiers de l'Immobilier et plus particulièrement du Syndic.

Programme

Descriptif

Le contrat type : Annexe 1 du décret

- Identification des parties au contrat
- Rappel et précisions du cadre juridique de la désignation du Syndic
  - les missions, la durée, la révocation, la démission
  - la nouvelle désignation
  - l'obligation d'établissement de la fiche synthétique
- Prestations et modalités de rémunération du syndic professionnel
  - mention des jours et heures ouvrables - plages d'accueil physique et téléphonique
  - contenu du forfait
  - la tenue de l'assemblée générale annuelle : précisions
  - les prestations optionnelles qui peuvent être incluses dans le forfait sur décision des parties
  - les prestations qui peuvent être exclues des missions du syndic sur décision de l'assemblée générale des copropriétaires
  - les modalités de rémunération

Les prestations particulières pouvant donner lieu à rémunération complémentaire : Annexe 2 du décret

- Les modalités de rémunération des prestations particulières
- Les réunions et visites supplémentaires
- Les prestations relatives au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division
- La gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres
- Les travaux et études techniques
- Les litiges et contentieux
- Les prestations liées aux actes d'acquisition ou de disposition des parties communes
- La reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvés ou non répartis
- La représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure
- La constitution et le suivi du dossier d'emprunt
- La constitution et le suivi de dossier de subvention
- L'Immatriculation initiale du syndicat
- Les frais et honoraires imputables aux seuls copropriétaires
- Les frais de recouvrement
- Les frais et honoraires liés aux mutations
- Les frais de délivrance des documents sur support papier

La liste non limitative des prestations incluses dans le forfait

- L'analyse et le comparatif avec l'arrêté Novelli du 19 mars 2010

La pédagogie s'appuie sur :

- *des apports méthodologiques*
- *de courts exposés*
- *l'étude de cas pratiques*

Date de mise à jour : 05/08/2015

Référent d'offre
Marie-Catherine CORNIC
Tél. : 01 49 53 34 46
marie-catherine.cornic@ca-ifcam.fr

Contact Intra
Direction Marketing, Offre et Relations Groupe
Tél. : 01 49 53 41 21
demande-formation@ca-ifcam.fr